



# Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

- Séance du 20 février 2023 -

Madame le Maire Carole SAGUET SIMON ouvre la séance à 18h00.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Monsieur Raynald JOSEPH (pouvoir donné à Madame Régine THIÉBAULT), Monsieur Hervé ARNOULD (excusé) et Monsieur Gaëtan LOUIS RICHE (excusé).

L'ordre est le suivant :

- **Création du Syndicat Intercommunal des Argennols**

## Création du Syndicat Intercommunal des Argennols

Madame le Maire explique à l'assemblée que l'offre de soins sur le secteur de Vraux, Juvigny, La Veuve, Recy, Les Grandes Loges, Aigny et Matougues ne couvre pas les besoins médicaux de la population.

Elle précise que les médecins de la maison médicale ont fait part de leur départ au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et qu'il n'y a pas d'autres médecins dans les communes voisines.

Le cabinet médical dispose d'une patientèle d'environ 3 000 personnes qu'il n'est pas envisageable de reporter sur la maison médicale de Saint Martin sur le Pré.

Dans ce contexte, avec la difficulté de trouver des médecins qui souhaitent acquérir des locaux pour s'installer en milieu rural, les communes de Vraux, Juvigny, La Veuve, Recy, Les Grandes Loges, Aigny et Matougues ont décidé de s'associer pour favoriser l'accès aux soins sur leur bassin de vie et demandent la création d'un syndicat intercommunal, par délibérations concordantes de l'ensemble des conseils municipaux des communes intéressées,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'associer au projet de création du syndicat intercommunal qui regroupera les communes de Vraux, Juvigny, La Veuve, Recy, Les Grandes Loges, Aigny et Matougues.

Ce syndicat de communes prend la dénomination de Syndicat Intercommunal des Argennols et son siège social est fixé à la Mairie de Juvigny, 22 Rue Principale à Juvigny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

À Recy, le 20 février 2023.

Le Maire,

Carole SAGUET SIMON